

**Vingt-troisième session de l'Assemblée des États Parties**

**La Haye, 2 - 7 décembre 2024**

**Exposé de M. Werner Druml**

**Président par intérim du Comité d'audit**

World Forum, Salle KWA

Mercredi 4 décembre 2024, 10h00 – 11h30

*Madame la Présidente,*

*Vos Excellences, Mesdames et messieurs les délégués,*

*Mesdames, messieurs,*

Je tiens à vous remercier de me donner la possibilité de prendre la parole devant vous aujourd'hui et de vous présenter les principaux résultats des travaux des dix-neuvième et vingtième sessions du Comité d'audit (le « Comité »).

Je profite également de l'occasion qui m'est donnée pour remercier à nouveau mes collègues du Comité pour leur dévouement et leur travail remarquable, ainsi que les représentants de la Cour pour leur participation et leurs précieuses contributions. Je tiens également à remercier notre Secrétaire exécutif et son équipe pour leur travail sans relâche et pour l'efficacité du soutien qu'ils apportent au Comité tout au long de l'année et sur lequel nous comptons énormément.

#### *Point sur les travaux menés par le Comité d'audit en 2024*

J'aimerais maintenant résumer brièvement les principaux travaux menés par le Comité lors de ses dix-neuvième et vingtième sessions.

Lors de ces deux sessions, le Comité a examiné les questions suivantes : a) l'éthique ; b) la gestion des risques ; c) le contrôle des questions d'audit interne ; d) le contrôle des questions d'audit externe ; e) les questions concernant le Comité d'audit lui-même ; et e) les autres questions pertinentes.

#### *Éthique*

En ce qui concerne l'**éthique**, la Cour estimait qu'il était nécessaire d'enraciner ses valeurs fondamentales dans sa culture avant de rédiger une charte d'éthique. Tout en reconnaissant ce point de vue, le Comité a souligné et rappelé sa position, à savoir que la rédaction d'une charte d'éthique officielle est essentielle pour garantir une culture de travail positive et un système de justice interne efficace. Le Comité a demandé à la Cour de lui présenter un premier projet de charte d'éthique lors de sa session de février 2025.

#### *Gestion des risques*

Le Comité s'est réuni à un moment crucial pour remédier aux principaux risques, notamment l'incident relatif à la violation de données qui a eu lieu en 2023 et ses implications futures. Malgré l'examen de différentes stratégies de réduction des risques, certains risques demeurent en raison de l'évolution des cybermenaces. De plus, les affaires très médiatisées examinées par la Cour font l'objet d'une grande attention au niveau international, ce qui pourrait entraîner des conséquences importantes.

Le Comité a salué les efforts mis en œuvre par la Cour pour mettre à jour son registre des risques tout en tenant le Comité informé des décisions et des risques.

#### *Aperçu des questions d'audit interne*

Le Comité a formulé un certain nombre d'observations afin d'améliorer l'efficacité des audits internes dans le domaine de la planification, du déploiement du personnel et du dialogue avec les clients.

Le Comité a recommandé que les plans de travail annuels du Bureau de l'audit interne (BAI) soient approuvés par le Conseil de coordination en temps utile afin que le BAI puisse accomplir son travail selon un plan approuvé sur le plan institutionnel. Le Comité a suggéré que le BAI adopte un plan de travail pluriannuel évolutif afin de donner des indications plus précises sur le périmètre de la couverture des risques au fil du temps et de faciliter la planification des audits.

Le Comité a également constaté qu'un nombre important de recommandations d'audit n'avaient toujours pas été appliquées. Dans ce contexte, il a rappelé l'importance du principe voulant que ce soit la direction qui donne le ton, ce principe étant généralement reconnu comme fondamental pour garantir un environnement de contrôle efficace.

Le Comité s'est par ailleurs dit inquiet du nombre peu élevé de documents d'audit interne. Ces documents sont essentiels pour la conformité et l'efficacité des processus opérationnels.

### *Aperçu des questions d'audit externe*

Le Comité salue le rapport d'audit très complet sur les performances en matière de cybersécurité produit par le Bureau d'audit et d'inspection de la République de Corée et pense qu'il contribuera utilement aux initiatives en cours pour faire face aux risques existants.

Le Comité a également constaté que l'Auditeur externe, le Bureau d'audit et d'inspection de la République de Corée, avait émis une opinion sans réserve sur les états financiers de la Cour et du Fonds au profit des victimes pour 2023.

Le Comité a recommandé que l'Assemblée approuve la reconduction du contrat de services d'audit attribué au Bureau d'audit et d'inspection de la République de Corée afin de reconduire celui-ci dans sa fonction d'Auditeur externe de la Cour pour les exercices 2025 à 2028, en espérant que des discussions constructives auront lieu entre la Cour, le Bureau d'audit et d'inspection et le Comité d'audit sur les différentes questions recensées.

### *Autres questions*

En ce qui concerne les **autres questions**, le Comité a pris part à des discussions avec le Greffier, au sujet notamment de la cybersécurité et du cadre éthique. Il est essentiel que le Comité continue de se pencher sur ces questions à l'avenir. Ces discussions ont permis de jeter des bases solides pour poursuivre le dialogue et réaliser des avancées dans ces domaines cruciaux.

### *Questions relatives au Comité d'audit*

En ce qui concerne les **questions relatives au Comité d'audit**, j'aimerais me pencher sur deux questions principales : les modifications apportées à la Charte du Comité d'audit et l'évaluation du Secrétariat de l'Assemblée des États Parties.

#### *Charte du Comité d'audit*

S'agissant de la Charte, le Comité en a soumis une version modifiée aux États Parties, version qu'il considère comme adéquate et comme reflétant les bonnes pratiques. Les modifications proposées ont été examinées dans le cadre de la facilitation du contrôle de la gestion budgétaire et n'ont pas été écartées, pour la plupart, adoptées. D'autres modifications proposées ont été ajoutées et approuvées en application de la procédure d'approbation tacite.

Le Comité souhaiterait exprimer ses réserves au sujet des modifications proposées concernant la composition du Comité de sélection, chargé de sélectionner les nouveaux membres.

Le Comité est favorable à ce que la facilitatrice pour le budget participe à la procédure de sélection, aux côtés de la Présidente de l'Assemblée des États Parties. Cela ajoute un niveau supplémentaire de gouvernance pour la Cour.

Toutefois, la présence, parmi les membres du Comité de sélection, du Greffier (ou de son représentant) soulève une question fondamentale, celle d'un possible conflit d'intérêts, et fait craindre une remise en cause de l'indépendance du Comité.

Par ailleurs, le fait que le Président du Comité d'audit ne participe pas à la procédure de sélection constitue un motif de préoccupation pour ce comité. Il conviendrait donc d'envisager la présence, au sein du Comité de sélection, d'un expert indépendant disposant des compétences et des connaissances nécessaires pour évaluer les capacités techniques des candidats.

#### *Évaluation du Secrétariat de l'Assemblée des États Parties*

J'en viens maintenant à l'évaluation du Secrétariat.

Le Comité d'audit partage le point de vue du CBF en ce qui concerne la restructuration du Secrétariat de l'Assemblée des États Parties et a informé la Présidente de ses motifs de préoccupation. Un soutien dédié adéquat, assuré tout au long de l'année, est extrêmement important. Le Comité d'audit espère par conséquent être associé aux discussions qui se tiendront avec le prochain directeur (ou la prochaine directrice).

*Je suis arrivé à la fin de mon exposé madame la Présidente. Merci de votre attention.*

\*\*\*